Arrêté municipal n°181-2024



Fixant les tarifs des visites du patrimoine communal

M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY,

Vu l'article L 2122.22 – alinéa n° 2 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2015 portant création de la Commune Nouvelle Villedieu-les-Poêles – Rouffigny au 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°34-2020 (alinéa n° 2) en date du 25 mai 2020 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ou au 1^{er} Adjoint,

Vu la délibération n°2023-078 du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle en date du 6 novembre 2023 fixant les tarifs pour l'année 2024,

Considérant la demande présentée le 3 avril 2024 par la Maison du Patrimoine Sourdin de la CN Villedieules-Poêles-Rouffigny, sollicitant la fixation des tarifs des visites dans la Maison du Patrimoine Sourdin, Considérant qu'il y a lieu de compléter les tarifs 2024,

ARRÊTE:

Article 1er

La Commune Nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny complète les tarifs des visites 2024 de la manière suivante :

Tarifs visites

- Visite individuelle de l'exposition permanente et de l'exposition temporaire de la MPS gratuite
- Visite de ville, visite extérieure thématique (rivière, cours-ateliers, etc) ou visite de la MPS commentée pour des groupes de plus de 15 pers : 5€/adulte ; 2 € (10-18 ans), gratuit – de 10 ans.
- Visite du Musée du Meuble Normand, groupe de plus de 15 pers. :
 5 €/adulte ; 2 € (10-18 ans), gratuit de 10 ans.

Tarifs spéciaux visites commentées :

- Tarif réduit pour les demandeurs d'emplois, pour les bénéficiaires du RSA : 2 €
- Gratuité pour les porteurs de la carte de guide-conférencier, pour les membres du Réseau des Musées de Normandie, pour les membres du Réseau Européen du Cuivre, pour les membres de l'ICOM.

Tarifs scolaires

Gratuité pour l'ensemble des écoles du REP de Villedieu.

Tarifs scolaires:

• Ateliers dans la salle pédagogique : Deux ateliers au maximum par demi-journée pour une classe

Pour 1 animation/atelier : 4 €/élève Pour 2 animations/ateliers : 6 €/élève Pour 3 animations/ateliers : 7 €/élève Pour 4 animations/ateliers : 8 €/élève

Gratuité pour les accompagnateurs et les enseignants.





Fixant les tarifs des visites du patrimoine communal

Visite de ville, visite extérieure thématique ou visite MPS commentée classe entière : forfait de 50 €.
 Visite du Musée du Meuble Normand, groupe de plus de 15 pers. :
 5 €/adulte ; 2 € (10-18 ans), gratuit – de 10 ans.

Tarifs spéciaux visites commentées :

- Tarif réduit pour les demandeurs d'emplois, pour les bénéficiaires du RSA : 2 €
- Gratuité pour les porteurs de la carte de guide-conférencier, pour les membres du Réseau des Musées de Normandie, pour les membres du Réseau Européen du Cuivre, pour les membres de l'ICOM.

Tarifs scolaires

Gratuité pour l'ensemble des écoles du REP de Villedieu.

Tarifs scolaires:

Ateliers dans la salle pédagogique : Deux ateliers au maximum par demi-journée pour une classe

Pour 1 animation/atelier : 4 €/élève Pour 2 animations/ateliers : 6 €/élève Pour 3 animations/ateliers : 7 €/élève Pour 4 animations/ateliers : 8 €/élève

Gratuité pour les accompagnateurs et les enseignants.

• Visite de ville, visite extérieure thématique ou visite MPS commentée classe entière : forfait de 50 €.

Article 2:

- Le Directeur Général des Services de la Commune Nouvelle,
- Le trésorier Principale du SGC Granville,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 04/04 au 25/04/2024 La notification faite le 04/04/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny mardi 30 avril 2024

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié éxécutoire

050-200054732-20240430-2-AR

Réception par le Préfet : 30-04-2024 Publication le : 30-04-2024

DEU-LES AGO

Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE